

Paris, le 13 juin 2022

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DU 29 JUIN 2022**

**Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires**

Les actionnaires de la société DEE Tech (la « **Société** ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le mercredi 29 juin 2022 à 16 heures, dans les locaux de Deutsche Bank, 23 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°62 du 25 mai 2022 et peut être consulté sur le site Internet de la Société: [www.deetech.eu](http://www.deetech.eu) (rubrique « Assemblée Générale »).

L'avis de convocation, rappelant l'ordre du jour et contenant les informations utiles sur les modalités de tenue de l'Assemblée Générale et de participation à celle-ci, est publié au BALO n°70 et dans le journal d'annonces légales « Actu-Juridique.fr » du 13 juin 2022.

Les actionnaires au nominatif recevront le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration directement avec leur convocation. Les actionnaires au porteur devront adresser une demande auprès de leur intermédiaire financier aux fins de l'obtenir.

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale, sont mis à la disposition des actionnaires de la Société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale, prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, sont disponibles sur le site Internet de la Société: [www.deetech.eu](http://www.deetech.eu) (rubrique « Assemblée Générale »).

Tout actionnaire au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée Générale, soit le 24 juin 2022, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les modalités de tenue de l'assemblée générale, ainsi que l'accès au lieu de l'assemblée, étant susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page dédiée sur le site de la Société [www.deetech.eu](http://www.deetech.eu) (rubrique « Assemblée Générale »), qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale en fonction des impératifs susvisés.

**Contacts Société :**

Email : [contact@deetech.eu](mailto:contact@deetech.eu)  
Site Internet : [www.deetech.eu](http://www.deetech.eu)

**Contacts Presse :**

**Image 7:**  
Anne-France Malrieu ([afmalrieu@image7.fr](mailto:afmalrieu@image7.fr))  
Julia Friedlander-Most ([jfriedlander@image7.fr](mailto:jfriedlander@image7.fr))